

Politique salariale 2022

Abandon de l'accord de sortie de crise

Un accord de sortie de crise a été signé le 21 octobre 2021 au niveau de Safran. La CGT ne l'avait pas validé. L'objectif de cet accord était de « **préserver les emplois** » et de « **préserver les négociations salariales afin de continuer à attirer de nouveaux talents** ». Dans ce contexte, les modalités sur le thème de la rémunération pour 2022 devaient mettre en place des « **mesures permettant de soutenir le pouvoir d'achat des salariés** », pour une « **reprise accompagnée d'efforts adaptés à l'évolution de la situation** ».

Le budget d'augmentation a ainsi été contraint entre 2.5% et 2.8% de la masse salariale de chaque société. Les augmentations générales ont été contraintes au maximum à 50% du budget négocié, et applicables uniquement aux « non-cadres ».

Avec une inflation à 2.8% en novembre, les contraintes de cet accord sont incohérentes avec les objectifs fixés.

- L'augmentation générale serait au moins inférieure à 1.4% de l'inflation. Ce serait d'ailleurs la première fois qu'un tel écart serait appliqué au niveau de safran. Qui pourrait l'accepter ?
- Des salariés (cadres et niveaux 6) continueraient à ne pas avoir d'augmentation générale. Ce serait discriminatoire. Qui pourrait l'accepter ?
- **Ces mesures entraîneraient donc une perte de pouvoir d'achat importante pour tous les salariés.** Comment espérer conserver et attirer de nouveaux talents dans ces conditions ?

**Exigeons des augmentations
générales de 200€ pour tous.**

**Exigeons la sortie du cadrage de la
direction SAFRAN**

Les réunions de négociations ne doivent pas se résumer désormais en des échanges sur la répartition d'un budget contraint en complète dé-corrélation avec l'inflation.

Le 5 janvier, la direction donnera ses propositions salariales dans le cadre de l'accord de sortie de crise.

Le 6 janvier, nous vous proposons **½ heure d'information syndicale dans le patio du restaurant à 10H00 pour le matin et la normal et 14H30 pour l'après midi** pour définir les modes d'actions pour sortir des contraintes de l'accord de sortie de crise.



Mobilisons-nous pour nos salaires et surtout ... bonne année !

Déclaration CGT suite à la communication de la direction sur les négociations annuelles obligatoires :

Le 15 décembre 2021, la direction des ressources humaines a diffusé à tous les salariés de Safran Aircraft Engines une communication sur la politique salariale 2022 suite à la première réunion de négociation sur ce thème avec les organisations syndicales représentatives.

Les délégués syndicaux centraux CGT souhaitent apporter les remarques suivantes.

Contrairement à l'accord de transformation d'activité, l'accord de sortie de crise prévoit un budget spécifique en complément des accords existants. La CGT a rappelé ce point en réunion.

Le budget maximal de l'accord de sortie de crise est de 3%. La direction s'est engagée à être au niveau maximal prévu par cet accord.

Le budget maximal de l'accord Safran Aircraft Engines sur l'égalité professionnelle est de 0.1%.

Par respect des accords signés, le budget de la politique salariale de 2022 ne serait donc être inférieur à 3.1% et non pas limité à 3% comme annoncé dans la communication.

Nous rappelons que la CGT et l'UNSA n'ont pas signé l'accord de sortie de crise. La CGT aurait préféré que cela soit clairement indiqué dans la communication pour éviter des interprétations.

Pour la CGT, une augmentation générale doit permettre de maintenir le pouvoir d'achat pour tous les salariés. Elle doit donc être au moins au niveau de l'inflation INSEE. Avec une inflation à 2.8% en novembre, une augmentation générale de 1.4% n'est pas concevable. Pour la CGT, le cadrage safran n'est donc pas une base de négociation acceptable.

Toujours dans cette communication, la direction informe les salariés de la signature par la CFDT et la CFE-CGC de l'accord sur le droit syndical, en précisant cette fois clairement les signataires.

Pourquoi rien sur l'accord d'intéressement signé en plus cette fois par l'UNSA, le même jour ?

Pourquoi rien sur l'explication des non signataires de ces accords ?

Nous rappelons que les syndicats ne peuvent pas informer les salariés en télétravail par refus de la direction d'autoriser une communication sur la messagerie professionnelle. Cela ne favorise pas le dialogue social.

Enfin nous regrettons le départ de Madame Dekker, directrice des responsabilités humaines et sociétales, sans explication, au moment où les organisations syndicales étaient invitées à exprimer leurs revendications. Ce n'est pas un bon signe de dialogue social avec les organisations syndicales représentatives.

Le 5 janvier 2022, la CGT viendra en réunion non pas pour échanger sur la répartition d'un budget de 2.8%, mais :

- Pour prendre en compte les besoins pour l'égalité professionnelle
- Pour négocier une réduction du temps de travail
- Pour négocier une véritable politique salariale

Les délégués syndicaux centraux CGT Safran Aircraft Engines

Villaroche, le 04/01/2022